

505LM62/h

33

(19h1-h2, 1955)

83

Installation d'un central téléphonique automatique à la gare de Paris-Austerlitz.

Installation d'un central téléphonique automatique à la gare de Paris-Austerlitz.

Lettre S.N.C.F. au M. des T.P.
Dépêche du M.T.F. à la S.N.C.F.

C.A.	14. 9.55	14	VII	2°)
C.A.	30.11.55	30	VIII	e.)

30 novembre 1955

33

Extrait du P.V. de la séance du Conseil d'Administration
du 30 novembre 1955

P.30

VIII - Questions diverses

c) Suite donnée par l'Administration Supérieure aux projets approuvés par le Conseil.

M. LE PRESIDENT fait connaître que M. le Ministre des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme a approuvé :

.....

= Par dépêche du 8 novembre 1955, le projet de construction d'un central téléphonique automatique unique à la gare de Paris-Austerlitz, dont le Conseil avait autorisé la transmission le 14 septembre 1955.

.....

14 septembre 1955

33

Extrait du P.V. de la séance du Conseil d'Administration
du 14 septembre 1955

P.14

VII - Projets et questions techniques

2°) Construction d'un central automatique unique à la gare de Paris-Austerlitz.

Sur le rapport de M. PORCHEZ, le Conseil approuve le projet.

JII
2

hb

Mellendorff
Société Nationale des Chemins de fer Français

le 7 SEPT 1955

NOTE

pour Messieurs les Membres du Conseil d'Administration au sujet de la construction d'un central automatique unique à la gare de PARIS - AUSTERLITZ

3
3
Les Services régionaux de la Région du Sud-Ouest, situés Place Valhubert et 41, Boulevard de la Gare sont actuellement desservis par deux autocommutateurs principaux comportant respectivement 500 et 300 directions.

Ces appareils, installés, le premier depuis 21 ans et le second depuis 25 ans sont à la limite de leur capacité et ne comportent aucune disponibilité. Ils ne permettent d'écouler qu'un nombre insuffisant de communications simultanées et ne peuvent pas être raccordés sur le centre de transit S.N.C.F. de PARIS.

L'état d'usure actuel de ces appareils rend leur remplacement nécessaire et nous envisageons de leur substituer un autocommutateur unique, moderne, qui permettrait également de desservir les établissements suivants dotés actuellement d'installations manuelles :

- gare, dépôt et entretien de PARIS-AUSTERLITZ,
- gare de PARIS-TOLBIAC,
- arrondissements Ex et Vb de PARIS.
- gares de PARIS-ORSAY et de PONT-SAINT MICHEL.

Les dépenses sont évaluées à 280 MF aux prix de Janvier 1954.

Il est demandé à Messieurs les Membres du Conseil d'Administration de bien vouloir approuver le présent projet.

Le Directeur
des Installations fixes

Rhein

SECRETARIAT D'ETAT
AUX COMMUNICATIONS

Direction Générale
des Transports

C O P I E

Paris, le 5 février 1942.

5ème Bureau

Région S.O.-Ligne de Paris
à Orléans

Gare de Paris-Austerlitz -
Installation d'un central
téléphonique automatique

LE SECRETAIRE D'ETAT

à M. le Président du Conseil d'Administration
de la S.N.C.F.

P.O. 277 - 35

Cette lettre a été distribuée le 9 septembre 1941. Par lettre n° D. 3311/0 du 5/9/41, vous m'avez présenté un projet relatif à l'installation d'un central téléphonique automatique dans la gare de Paris-Austerlitz.

Ce projet figure parmi les travaux du plan quinquennal (chapitre C - Dispatching - Téléphone) et la dotation correspondante est inscrite au budget de premier établissement de l'exercice 1941.

La pénurie actuelle de métaux non ferreux m'oblige à résérer mon approbation aux travaux les plus nécessaires et les plus urgents ; aussi ai-je décidé de surseoir à l'approbation du projet en question.

Je serai d'ailleurs disposé à l'examiner à nouveau dès que la situation des approvisionnements en métaux non ferreux se sera améliorée.

Signé : CLAUDON.

33

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Le Président
du Conseil d'Administration

Paris, le 5 septembre 1941

Région du Sud-Ouest

Ligne de Paris à Orléans

Gare de Paris-Austerlitz

Installation d'un central
téléphonique automatique

C C P I E

3311-0

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation, en deux exemplaires, le projet relatif à l'installation d'un central téléphonique automatique dans la gare de Paris-Austerlitz.

Ce projet figure parmi les travaux du plan quinquennal (Chapitre C - Dispatching - Téléphone) et la dotation correspondante est inscrite au budget de premier Etablissement de l'exercice 1941.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir, après décision, me renvoyer un exemplaire du projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration,

Signé : FOURNIER.

Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Communications.